



Ai-je le droit au chômage si je suis co-gérant d'une entreprise

Par **oscaro**, le **16/01/2012 à 16:36**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI dans une société. J'ai ouvert avec 2 partenaires une société dont je suis cogérant (à 1/3 chacun). Cette entreprise ne rapporte pas encore d'argent, mais j'ai besoin d'y être impliqué beaucoup plus que je ne le suis pour le moment.

Je souhaiterais donc une rupture de contrat conventionnelle (afin d'avoir le droit au chômage). Je sais qu'en temps que gérant d'une société, je n'ai pas le droit au chômage, mais celle-ci ne générant pas encore d'argent, j'ai bien évidemment besoin d'un revenu.

Quelqu'un pourrait-il me donner des renseignements concernant ma situations, et, si possible, une solution à mon problème ?

Merci d'avance à tous pour vos réponses.
Oscar

Par **edith1034**, le **16/01/2012 à 17:03**

oui vous prenez le statut de créateur d'entreprise et vous avez droit à huit mois d'assedics
pour tout savoir sur les sociétés

